

COURIR AU CHU D'AMIENS PICARDIE

**LIVRET D'ACCUEIL DE
FONCTIONNEMENT ET REGLEMENTATION
(AFR)**

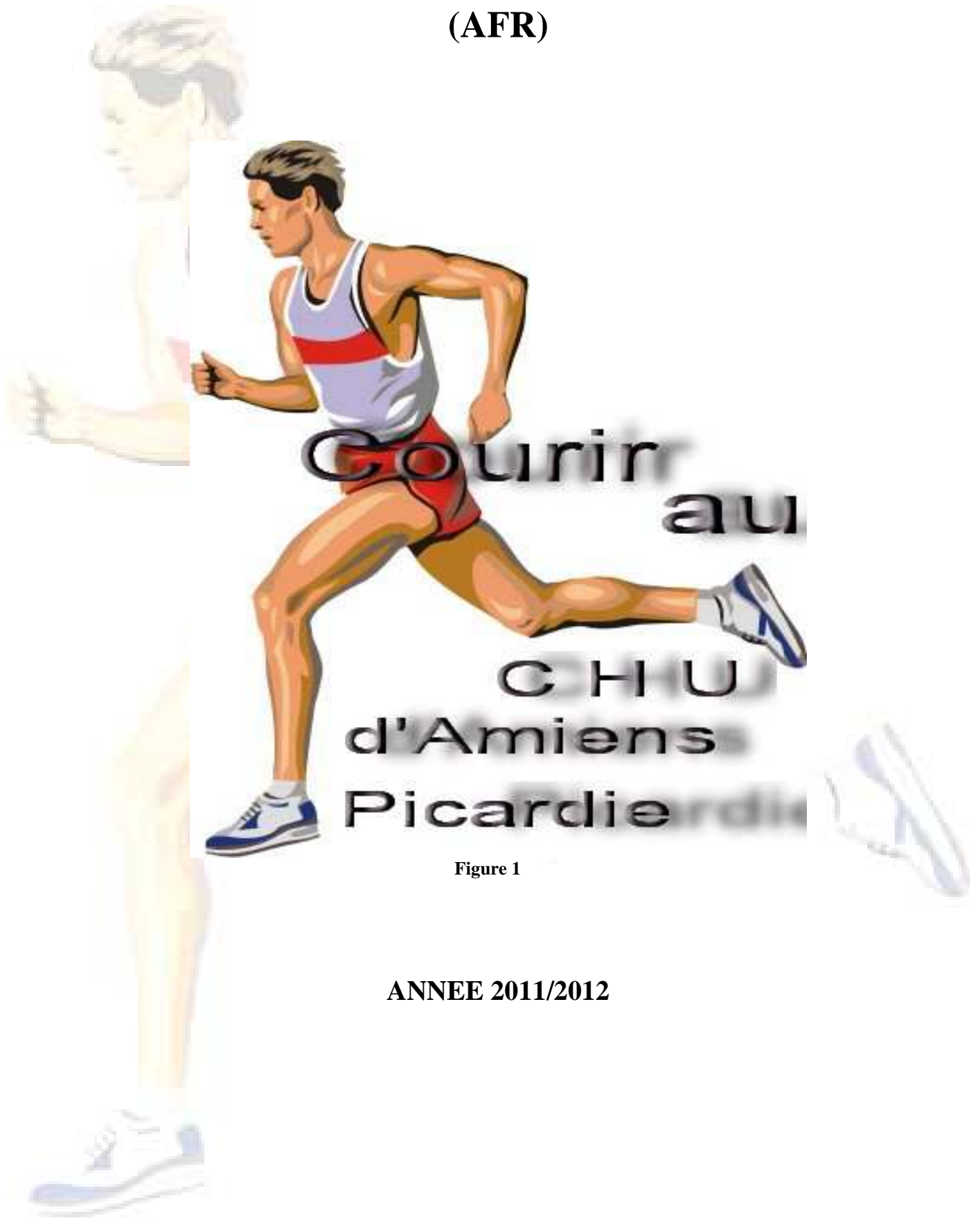


Figure 1

ANNEE 2011/2012

Le club possède une assurance responsabilité civile chez AXA Assurance.

Article I : Adhésion

Le club est ouvert à tous et non pas qu'aux hospitaliers.

Peuvent adhérer, tous les Hospitaliers du CHU d'Amiens universitaire,

- leur conjoint
- leurs enfants de plus de 16 ans
- le personnel de la Trésorerie
- de l'Etablissement français du Sang
- de la Biobanque
- du SIHPIC
- de la Blanchisserie
- de L'UCB 80
- d'autres établissements publics de santé.
- des étudiants appartenant aux instituts de formation et des écoles du CHU d'Amiens
- les retraités hospitaliers

La saison sportive commence le 1er septembre 2011 et se termine le 31 août 2012.

L'adhérent s'engage à s'acquitter de sa cotisation annuelle en début de saison afin d'obtenir un certain nombre de points au challenge « course80 » et « interne-club ». Malgré tout, il vous est possible d'adhérer tout au long de l'année sportive le montant de la cotisation reste inchangée par contre après le mois de janvier, il vous sera plus possible d'obtenir de points au challenge « course80 ».

Pour cela, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion annuelle (voir à la dernière page) même pour les anciens adhérents. L'adhérent s'engage à respecter le statut et le règlement de l'association. Disponible dans le site du club. <http://www.c-chu80.fr>

La cotisation est valable pour toute la durée de la saison, une part de cette cotisation est destinée la F.F.A, l'autre part pour le fonctionnement du club. La part du club est fixée par les membres du bureau chaque année tandis que celle de la F.F.A est fixée par la fédération, la ligue de Picardie et la ligue de la Somme.

La licence sportive vous sera attribuée et expédié directement à votre domicile, celle-ci comporte une assurance.

La cotisation ne sera pas récupérable si l'adhérent ne participe plus à la vie du club en cours d'année.

L'activité sportive de l'association oblige tous les membres à fournir un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétitions datant de moins de 3 mois à la date de son adhésion.

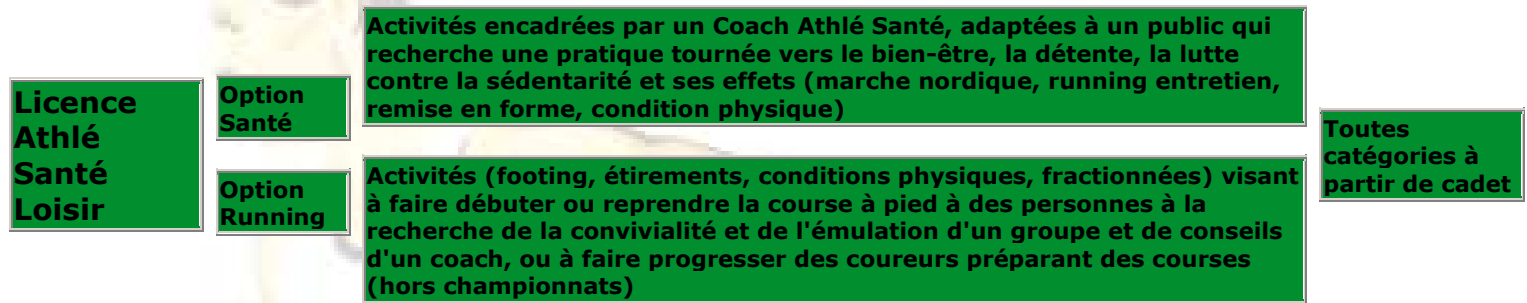
L'adhérent désirant quitter le club définitivement en cours d'année sportive (mutation, déménagement ou pour des raisons personnel) devra informer par courrier le président du club.

Tout changement d'adresse en cours d'année devra être signalé à un membre du bureau.

Article II : Types de Licences

Plusieurs types de licences sont disponibles et peuvent vous être proposés les prix sont différents.

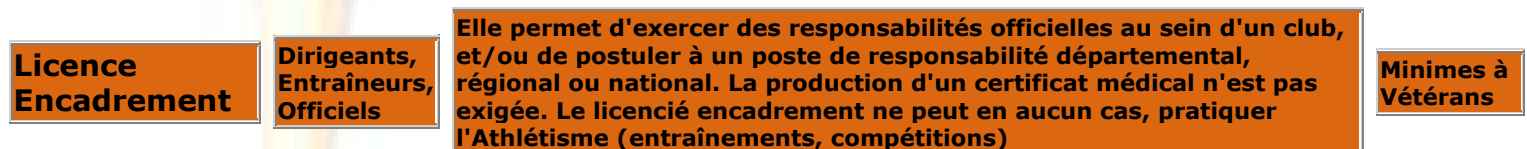
Licence Loisir : Option Running de cadets à vétérans



Licence Compétition : de minimes à vétérans



Licence Encadrement (option possible) : de minime à vétéran :



LICENCE LOISIR

LICENCE COMPETITION

LICENCE ENCADREMENT

Article III : Port du Maillot

Chaque adhérent reçoit lors de son adhésion un débardeur aux couleurs du club d'un montant de ¼ de son prix d'achat soit 5 €. (Des tenues aux couleurs du club sont disponibles coupe-vent, maillot, jogging, etc... mais restent à la charge financière de l'adhérent ces tenues ne sont pas obligatoires).

Pour l'achat des tenues, vous pouvez contacter Laurence Devauchelle (voir liste des membres du bureau)

Le port des couleurs du club est souhaité dans toutes les compétitions.

Article IV : Entraînements et Locaux

Entraînements :

Un entraînement est dispensé chaque mardi (footing pour tous) et le jeudi 2 groupes d'entraînements seront formés aux choix (1^{er} groupe footing pour tous) et (2^{ème} groupe séances de VMA sur la piste). Les entraînements n'ont pas lieu pendant les congés scolaires.

L'entraînement a lieu au stade de Camon de 18H15 à 19H30 environ les horaires devront être respectés. L'entraînement est personnalisé. Des tests de VMA seront dispensés au cours de la saison sportive et sont conseillés.

Vos séances d'entraînement des jeudis seront disponibles sur le site Internet du club dans votre portail pour cela, un nom d'utilisateur et un mot de passe vous seront fournis lors de votre adhésion.

Afin de réaliser les séances d'entraînements spécifiques des jeudis dans de bonnes conditions, vous devez disposer d'une montre chronomètre au minimum.

Plan entraînement :

Vous pouvez disposer d'un plan d'entraînement personnalisé en vue d'un objectif bien précis. Le plan d'entraînement concerne les athlètes qui font au minimum 3 à 4 entraînements par semaine. Un accord moral entraîneur-entraîné est mis en place.

Voir avec James Tél. : 06.61.22.26.10 mail james.prangere@fcvnet.net

Les autres entraînements restent libres et sont à la charge de chaque adhérent.

Locaux :

La communauté de communes d'Amiens Métropole met à notre disposition gracieusement le stade Lucien Jovelin situé à Camon. Nous disposons à cet effet d'une piste athlétisme olympique, de vestiaires, de douches, du matériel d'athlétisme et d'une salle de réunion.

Chaque adhérent devra respecter ces locaux en évitant de les souiller et de les dégrader et lors des manifestations festives organisées par le club dans la salle de réunion chaque adhérent présent participera au nettoyage de celle-ci.

Le non-respect de cette clause peut être un motif d'exclusion de l'association

Article V : Compétition et événement

Le club prend en charge financièrement un certain nombre de compétitions.

Pour vous inscrire aux compétitions du challenge course 80 ainsi qu'aux trails, vous devez impérativement utiliser votre portail avec vos codes d'accès personnel fourni lors de votre adhésion.

Cela ne vous prendra qu'une minute. Pour les personnes n'ayant pas Internet, une personne du club peut le faire pour elle.

Module « Mes Compétitions » la liste de l'ensemble des compétitions du challenge course 80 pour la saison 2011/2012, y est indiquée ainsi que les compétitions prises en charge par le club et les trails du département.

Apparaissent aussi les compétitions hors challenge H/S, elles ne vous donnent pas le droit à un remboursement et ne vous donnent pas de points pour le challenge interne club.

Il est possible de vous inscrire et de vous désinscrire à tout moment, même le jour de la compétition. En effet, ce module est interne au club.

En aucun cas, votre inscription n'est faite auprès de l'organisateur de la compétition, cette tâche vous incombez.

Mes compétitions :

Pourquoi utiliser cette fonction :

1. Chaque compétition au challenge course 80 ainsi que les trails vous donnez droit à un nombre de points qui vous permet dans un premier temps de vous classer au challenge interne club Homme et Femme puis dans un second temps de recevoir un remboursement qui aura lieu en fin de saison selon le nombre de kilomètres effectués (ce remboursement aura lieu fin septembre ou le jour de notre assemblée générale en septembre ou octobre).
2. Il permet aussi de gérer aux mieux le compte du club en anticipant les dépenses des compétitions.
3. Il faut vous inscrire dès l'instant que vous désirez participer à une compétition inscrite dans le calendrier même si vous ne souhaitez pas recevoir de remboursement pour celle-ci.
4. Il permet aussi de visualiser les athlètes qui sont présents à une course et peut éventuellement, vous aider à organiser un covoiturage ou pour toute autre motivation. Il génère aussi un classement scratch Femmes et Hommes. Un autre classement plus complet est disponible dans le site, voir onglet résultat. (en cours de modification pour la nouvelle saison).
5. Le mode de calcul pour le classement du challenge interne club est simple 1 point = 1 kilomètre ainsi l'athlète qui aura fait le maximum de compétitions au challenge « course 80 » et trail aura remporté le challenge interne club. Une récompense sera attribuée aux 3 premières Femmes et aux 3 premiers Hommes sous forme de lot, bon d'achat ou autre.
6. Pour le mode de calcul du remboursement des compétitions faites, celui-ci est légèrement différent
1 point = 1 kilomètre x (taux de remboursement soit 0.10 €) pour un total maximum de 200 points.
L'adhérent peut donc obtenir dans le cas majeur un remboursement de 20 €

Le système fonctionne par partition est ainsi plus équitable pour l'ensemble des adhérents

Ainsi tous les athlètes peuvent recevoir un remboursement dès le 1^{er} kilomètre couru. Par ailleurs en plus de ce remboursement des compétitions au challenge "course 80". Deux autres inscriptions à des compétitions seront prises en charge par le club (sortie club) : Il s'agit d'un trail et d'une course sur route. Nous choisirons ses compétitions en fin d'année 2011 et nous retiendrons des compétitions accessibles à tous niveaux de coureurs du 5 km au marathon et du trail court au long voir des ultratrails. Ses compétitions seront inscrites dans le calendrier interne club au moment souhaité.

Calendrier des événements :

1. Pour vous, inscrire automatiquement à un événement le principe est le même que celui de la compétition. Allez dans le module événement dans votre portail.
2. Dans un événement particulier comme le barbecue de fin d'année, il vous est possible d'inscrire une personne de votre choix avec le module modifier mon commentaire.
3. Les événements, auquel ils seraient importants de vous inscrire et qui ont de l'importance dans l'organisation du club sont le repas de fin d'année, le barbecue et le relais 4 x 400 m en fin de saison, les réunions club, les tests de VMA et l'aide pour le Cottenchy Trail Aventure.

Information Compétitions :

Vous ne devez en aucun cas donner votre dossard à une autre personne ou récupérer un dossard d'une autre personne sans prévenir l'organisateur de la course afin qu'il puisse faire le changement informatique des noms le président du club devra être prévu dans la semaine qui suit la compétition en cas d'accident majeur votre responsabilité ainsi que celle du club seront engagées et feront l'objet de poursuite judiciaire.

1 à 2 sorties club seront prévues chaque année et seront prises en charge par le club dans leurs globalités sauf le déplacement. Les lieux et dates de ces sorties sont décidés avec l'ensemble des adhérents lors de l'assemblée générale en début année. Elles apparaîtront dans votre portail. Un plafond de prise en charge sera examiné par le bureau en fonction du montant de la compétition.

Cross country :

Chaque année ont lieu en période hivernale les cross country du département. Il serait intéressant de constituer une équipe Homme et Femme, afin d'atteindre le championnat de la Somme, de la région et de la demi-finale de France. Les frais d'essence seront intégralement remboursés. Le covoiturage est souhaité pour le déplacement. Les inscriptions sont faites directement par le club.

Remboursements :

Sortie club :

Le remboursement aura lieu en fin de saison sportive (en septembre ou octobre) 1 chèque vous sera envoyé, pour la totalité des compétitions effectuées après contrôle de votre présence à celles-ci.

Les compétitions nationales, internationales, ne sont pas prises en charge par le club ; sauf exception :

En cas de qualification pour les championnats de France quelque soit la compétition une participation financière sera votée par le bureau pour les frais de déplacement.

Article VI : Obligation

Chaque adhérent s'engage à respecter :

1. Le délai d'adhésion au club soit avant la fin janvier date butoir.
2. Les délais d'inscription pour tout événement organisé par le club événements festifs, sortis club, etc. Les délais vous seront précisés par les membres du bureau avant l'événement.

Et en fonction des possibilités de chacun :

Les délais d'inscription aux compétitions prises en charge par le club (sortie club) les délais sont au plus tard d'une à deux semaines avant sauf dans certains cas (compétition avec des prix progressifs en fonction de la date d'inscription)

Article VII : Sanctions

Pour tout manquement au règlement interne, le Bureau est amené à statuer sur la gravité du problème. Il décide des sanctions appropriées :

- Avertissement
- Suspension
- Exclusion définitive.

Article VIII: Organisation annuelle de notre Trail

Il serait souhaitable que chaque adhérent du club se mette à la disposition des organisateurs en fonction de leurs disponibilités pour donner un coup de main le jour du Cottenchy Trail Aventure

Ce trail a lieu généralement au mois de mai et un élément majeur pour la vie du club.

Article IX: Formation

Chaque année plusieurs formations sont dispensées par la F.F.A ou la ligue de Picardie.

Formation d'entraîneur, d'officiel et de dirigeants ces formations sont ouvertes à l'ensemble des adhérents sous certaine condition et elles seront prises en charge financièrement par le club sauf les frais de déplacement. Un contrat écrit sera signé entre le stagiaire et le club pour 5 ans. Dès l'obtention de leurs diplômes, les stagiaires auront une réduction de 50 % sur le montant de leurs licences.

Article X : Mutation

L'adhérent doit prévenir par courrier le président du club. La période de mutation est fixée entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre. Celle-ci est effectuée automatiquement par le club.

Article XI : R-D-V majeur du club

1er septembre début des inscriptions au club.

Fin novembre les Virades de l'Espoir 5 et 10 km (compétition prise en charge)

Début décembre L'Ekiden 42 km (marathon en relais de 6 athlètes) du téléthon (compétition prise en charge)

Le soir du Téléthon repas du club (à la charge de l'adhérent)

En mai Le Cottenchy Trail Aventure (course organisée par le club)

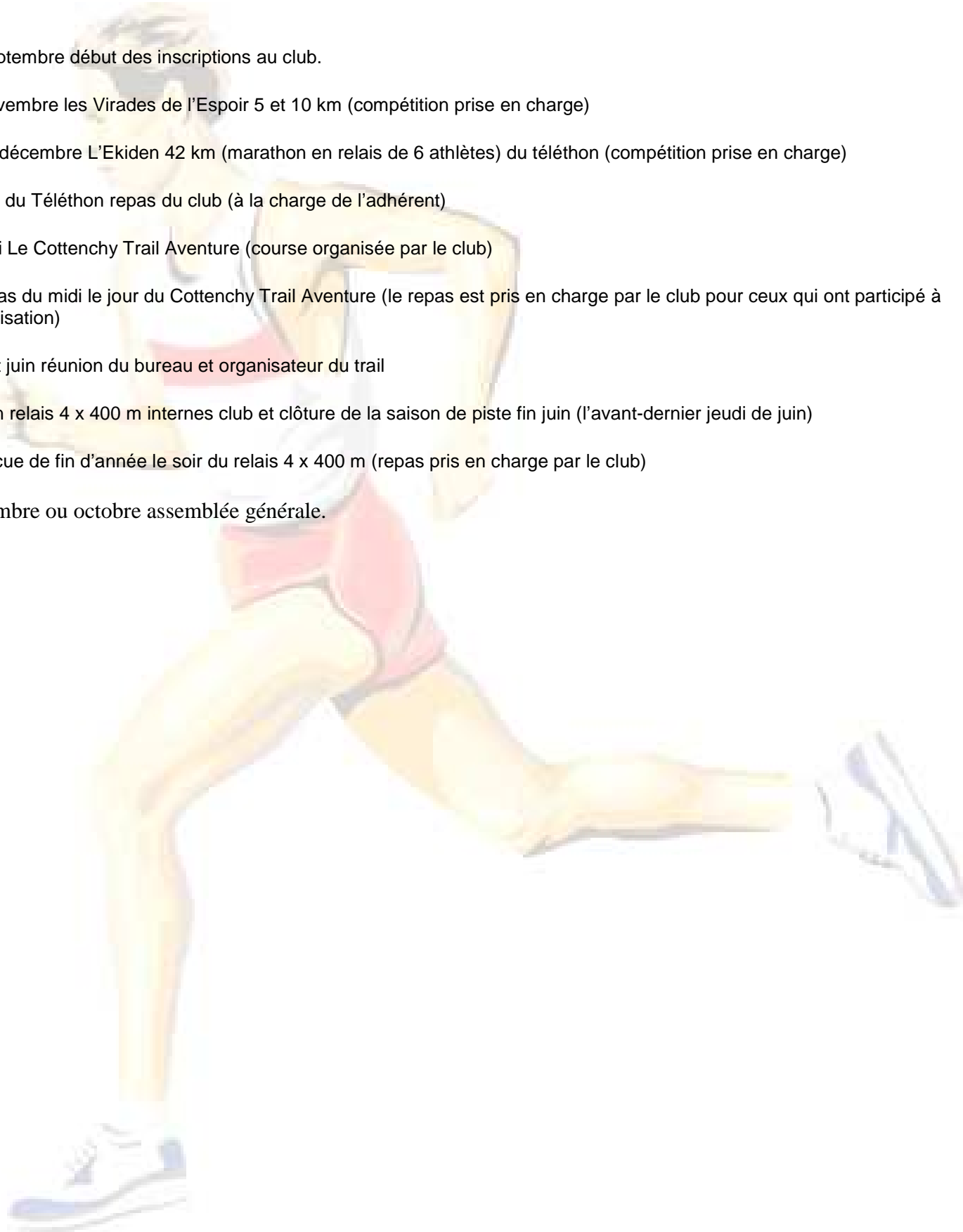
Le repas du midi le jour du Cottenchy Trail Aventure (le repas est pris en charge par le club pour ceux qui ont participé à l'organisation)

Avril et juin réunion du bureau et organisateur du trail

Fin juin relais 4 x 400 m internes club et clôture de la saison de piste fin juin (l'avant-dernier jeudi de juin)

Barbecue de fin d'année le soir du relais 4 x 400 m (repas pris en charge par le club)

Septembre ou octobre assemblée générale.



LISTE DES MEMBRES DU BUREAU SAISON 2009/2010

CONTACTS : Pour les 8 membres

James Prangère: Président

Tél:06.61.22.26.10

james.prangere@fcvnet.net

Ramponneau Stéphane : Vice-président

Tél:03.60.10.94.93 ou 06.74.62.24.17

ramponneustephane@fcvnet.net

Jennifer Thou : Trésorière

Tél : 03.60.28.10.68 ou 06.78.46.32.91

jenny.ptitboud@hotmail.fr

Laurence Devauchelle : Gestion des tenues de sport

Tél : 03.22.33.0057 ou 06.82.46.10.47

laurencedevauchelle@orange.fr

Sophie Branche : Secrétaire

Tél. : 06.81.33.70.82

toga.estr@wanadoo.fr

Pascal Delorge Correspondant FFA

Tél:03.60.65.11.72 ou 06.07.59.25.75

pascal.delorge@libertysurf.fr

Christophe Miart Membre du bureau (balisage du Trail)

Tél:03.22.44.63.80 ou 06.84.68.15.61

christophe.miart@wanadoo.fr

Eric Dault Membre du Bureau

Tél:06.68.55.99.69

eric.dault@free.fr

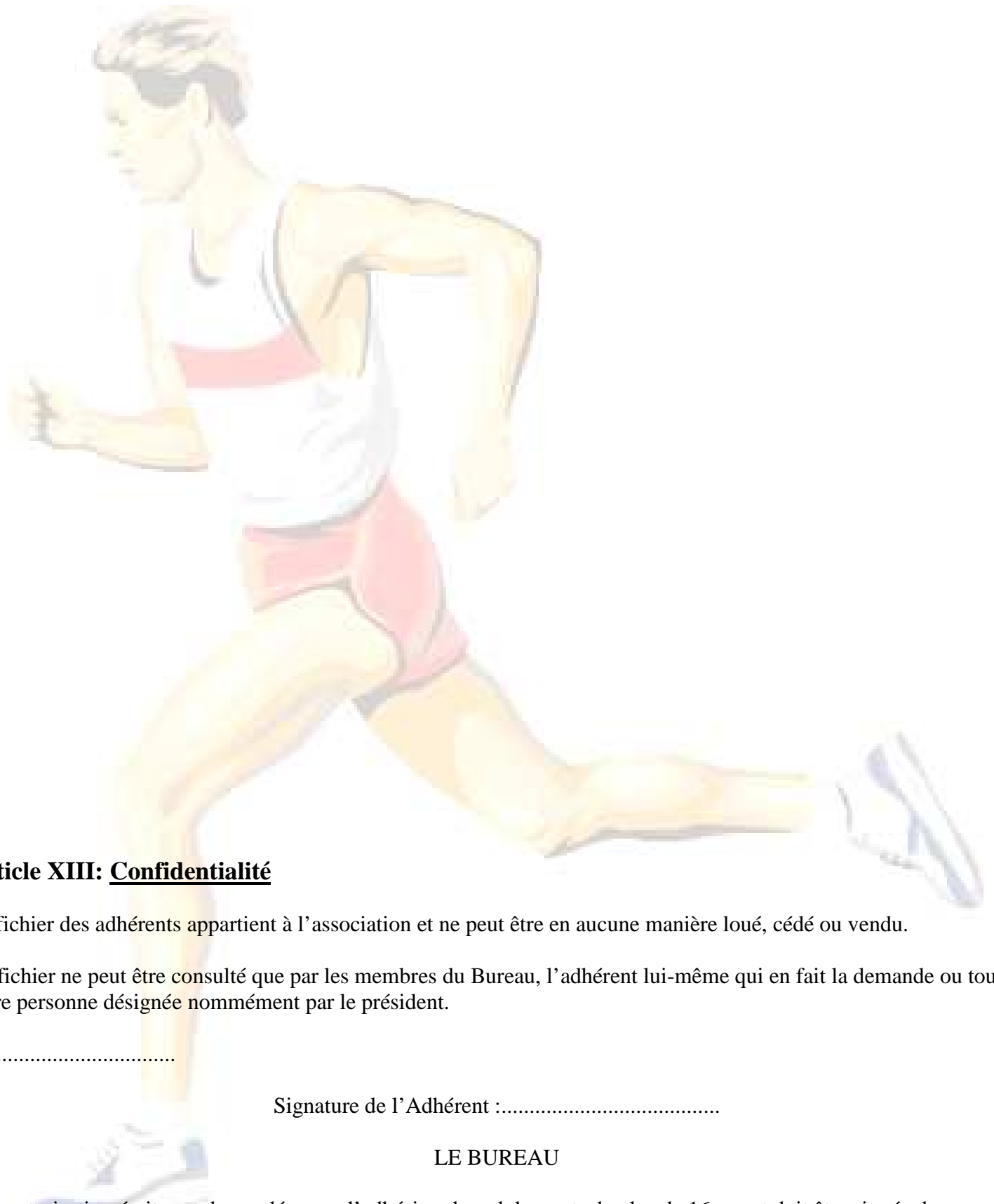
Les photos de Sophie : <http://picasaweb.google.fr/sophieb.courseapied>



Partenaire Club : <http://www.dynamicsport.fr/>

Remise de 10 % en boutique pour les adhérents du club

Prosport adresse: 12 Rue Noyon - **Code postal:** 80 000 - **Ville/Commune:** Amiens (somme) - **Téléphone:** 03 22 91 99 13



Article XIII: Confidentialité

Le fichier des adhérents appartient à l'association et ne peut être en aucune manière loué, cédé ou vendu.

Ce fichier ne peut être consulté que par les membres du Bureau, l'adhérent lui-même qui en fait la demande ou toute autre personne désignée nommément par le président.

Le:.....

Signature de l'Adhérent :.....

LE BUREAU

Une autorisation écrite est demandée pour l'adhésion des adolescents de plus de 16 ans et doit être signée des parents. Ainsi qu'une autorisation de publication de photographies et de films pour tous.

CI-JOINT un modèle de courrier à photocopier et à joindre avec le bulletin d'adhésion.

Autorisation des parents (pour les mineurs)

Je soussigné (e):.....déclare autoriser ma fille/mon fils:..... à pratiquer la course à pied hors stade ainsi qu'a effectué les déplacements nécessaires à la pratique de la compétition. A....., Le.....Signature.....

Autorisation de publication de photographies et de vidéos

Je soussigné (e) nom.....prénom..... autorise par la présente l'association COURIR AU CHU d'AMIENS PICARDIE représentée par son président à diffuser les photographies ou des films pris lors des manifestations sportives départementales, nationales et internationales relatives à la course à pied, les réunions, manifestations, fêtes, voyage, etc. dans lesquelles je figure ainsi que les photos de mon fils/fille indiquer le prénom..... en vue de les mettre en ligne sur le site internet de l'association. La présente autorisation est incessible, et ne s'applique qu'au site de l'association. Fait à Le.....

ci-joint l'adresse du site: <http://www.courirauchu.net/>.

Bulletin d'Adhésion (A PHOTOCOPIER)

A compléter et à joindre lors de votre adhésion avec le montant de la cotisation et votre certificat médical

| | |
|---|--|
| NOM : | |
| PRENOM : | |
| ADRESSE : | |
| SEXE : | |
| DATE DE NAISSANCE : | |
| N° DE MEMBRE CGOS pour les hospitaliers : | |
| MAIL BUREAU : | |
| E MAIL DOMICILE : | |
| TEL BUREAU : | |
| TEL DOMICILE : | |
| TEL PORTABLE : | |

COURIR AU CHU D'AMIENS PICARDIE

| | |
|--|--|
| SERVICE POUR LES HOSPITALIERS : | |
| ENTREPRISE POUR LES NON-HOSPITALIERS : | |
| N° DE LICENCE ANCIENNE : | |
| CLUB ANCIEN : | |
| DESIREZ-VOUS un jogging, survêtement, coupe-vent, maillot : | |
| | |
| | |
| TYPE DE LICENCE VOIR ARTICLE II : | |
| | |
| | |

Joindre un certificat médical pour la saison et le montant de votre cotisation

Montant de la cotisation pour l'année en cours :

1. Licence Loisir 50 €
2. Licence Compétition 73 €
3. Déjà, licencié dans un club 50 €

Il est possible d'échelonner le paiement en 2 ou 3 chèques.